

Communiqué de presse

Embargo: 16.12.2024, 8h30

13 Sécurité sociale

Bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse en 2023

Le taux d'aide sociale a de nouveau baissé en 2023 pour s'établir à 2,8%

En 2023, 249 700 personnes ont reçu en Suisse au moins une prestation de l'aide sociale économique. Par rapport à l'année précédente, le taux d'aide sociale s'est ainsi abaissé de 0,1 point de pourcentage pour s'établir à 2,8%. Cette valeur est la plus basse mesurée depuis 2005. La bonne conjoncture du marché du travail en 2023 explique en partie cette évolution. Ce sont là quelques-uns des résultats de la statistique de l'aide sociale, établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

En 2023, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale était de 7100 inférieur à celui de l'année précédente, soit une baisse de 2,8%. Celle-ci s'est répercutee sur le taux d'aide sociale, c'est-à-dire la part des bénéficiaires de l'aide sociale dans l'ensemble de la population résidente permanente, qui s'est abaissé à 2,8% (2,9% en 2022). Le taux d'aide sociale a ainsi atteint sa valeur la plus basse depuis l'introduction de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale en 2005. Le nombre absolu de personnes soutenues présente lui aussi une valeur plancher depuis 2011, bien que la population continue de croître.

La situation sur le marché du travail en 2023 est le facteur principal de cette évolution: tant le taux de chômage, le nombre de chômeurs inscrits que le nombre de chômeurs de longue durée étaient en moyenne inférieurs à ceux de l'année précédente et même à ceux de 2019, avant la pandémie de COVID-19. Les personnes qui courent un risque accru de ne pouvoir subvenir à leurs besoins qu'avec le soutien financier de l'aide sociale bénéficient elles aussi de l'évolution favorable sur le marché du travail. L'impact de cette évolution sur les bénéficiaires de l'aide sociale se manifeste aussi dans les motifs de clôture des dossiers d'aide sociale: en 2023, la part des dossiers clos en raison d'une amélioration de la situation professionnelle a été plus importante que les années précédentes.

Baisse supérieure à la moyenne du taux d'aide sociale dans les groupes à risque

En 2023, les taux restent les plus élevés pour les enfants (4,6%), les personnes de nationalité étrangère (5,7%) et les personnes divorcées (4,3%). Mais c'est précisément dans ces groupes à risque que la baisse du taux d'aide sociale a été tendanciellement supérieure à la moyenne (-0,2 point). Dans les communes urbaines, où les charges de centre urbain sont plus élevées, le risque d'aide sociale est supérieur au taux de l'ensemble de la Suisse. Dans les communes de 20 000 à 50 000 habitants, le taux d'aide sociale s'élevait en moyenne à 4%, ce qui est nettement plus que le taux global en Suisse. Dans les communes dont la population est supérieure à 50 000 personnes, il se montait en moyenne à 4,8% ou davantage.

Baisse du taux d'aide sociale dans 18 cantons

Par rapport à l'année précédente, le taux d'aide sociale a baissé dans 18 cantons en 2023, il est resté inchangé dans cinq autres et a augmenté dans les trois cantons restants. Il a reculé de manière particulièrement marquée dans le canton de Neuchâtel (-0,4 point de pourcentage) comme l'année précédente. Les cantons de Berne et de Zurich, très peuplés, enregistrent à nouveau une baisse supérieure à la moyenne de 0,2 point. La même baisse a été observée dans les cantons de Fribourg, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Lucerne. Le taux d'aide sociale a augmenté dans les cantons de Nidwald, Genève et Vaud (+0,1 point chacun).

Baisse des taux d'aide sociale dans le domaine des réfugiés

En 2023, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse (statut de protection S excepté) a progressé de 23,3% par rapport à l'année précédente pour se situer à 30 200. Cette hausse explique l'augmentation de 6% à 34 100 du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine de l'asile. C'est précisément pour le recours à l'aide sociale dans le domaine de l'asile que l'on constate un lien étroit entre le nombre de demandes d'asile et l'évolution du taux de bénéficiaires. Comme le montrent les observations à long terme, les personnes dont la durée de séjour est courte présentent un taux de bénéficiaires plus élevé. Ainsi, le taux d'aide sociale des personnes relevant du domaine de l'asile est passé de 77,9% à 84,6%.

En revanche, dans le domaine des réfugiés, la hausse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a été moins prononcée (+0,4%; 22 600 personnes). Le taux de recours à l'aide sociale a baissé de 81,2% à 80,3% pour les réfugiés reconnus au cours des cinq premières années de séjour en Suisse et pour les réfugiés admis provisoirement au cours des sept premières années de séjour. Précisons que les personnes relevant du domaine de l'asile ou des réfugiés passent sous la responsabilité des cantons et des communes après respectivement cinq et sept ans et apparaissent dès lors dans la statistique de l'aide sociale économique. En 2023, leur nombre parmi les bénéficiaires de l'aide sociale économique a augmenté de 2,7% par rapport à l'année précédente.

Un total de 71 100 titulaires du statut de protection S ont perçu de l'aide sociale pendant au moins un mois en 2023. Par rapport à l'année précédente, le nombre de personnes soutenues a donc augmenté d'environ 6,7% (+4500). Durant la même période, la population totale bénéficiant de ce statut de séjour a augmenté de 15,8% en termes cumulés¹. Le taux d'aide sociale pour ce groupe de personnes a donc diminué de 7,2 points de pourcentage pour atteindre 81,7%. La raison en est vraisemblablement la hausse de la participation au marché du travail². Là encore, 31,3% des bénéficiaires de l'aide sociale ayant le statut de protection S étaient des mineurs et la grande majorité des adultes étaient des femmes (62,3%).

Huit ans après le dépôt de la demande d'asile, le taux de recours à l'aide sociale est de 57%

Les analyses longitudinales montrent que, dans la cohorte des demandeurs d'asile arrivés en 2016, la part des bénéficiaires de l'aide sociale était d'environ 89% l'année suivant leur entrée en Suisse. En 2023, soit huit ans plus tard, le taux de bénéficiaires de cette cohorte se situait à 57%, soit 30 points de pourcentage en moins. La baisse de ce taux s'est accélérée d'année en année.

Si l'on se limitait pour le calcul aux 16 à 64 ans (personnes en âge de travailler), le taux de bénéficiaires serait d'environ 54% pour 2023. Et si l'on excluait les bénéficiaires de l'aide sociale qui exercent une activité professionnelle, ce taux s'établirait à 34%. Cela signifie que 40% des personnes soutenues dans cette cohorte n'ont pas réussi à obtenir en l'espace de huit ans un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins.

¹ Contrairement à un recensement à une date de référence donnée (p. ex. le 31 décembre), l'approche cumulée permet de comptabiliser toutes les personnes bénéficiant d'un statut de protection S qui ont séjourné en Suisse au cours de l'année civile 2023, qu'elles soient ou non reparties ensuite. Le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale est calculé selon la même approche.

² Secrétariat d'État aux migrations (2024): statistique en matière d'asile 2023

Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale comprend quatre volets, à savoir:

L'aide sociale économique

La statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS) fournit des informations sur l'aide sociale, qui sont comparables aux niveaux national, cantonal et communal. Elle a été mise sur pied en étroite collaboration avec la Confédération, les cantons et les communes. Ses résultats sont disponibles pour tous les cantons depuis 2005 et se basent sur une enquête exhaustive depuis 2009. L'aide sociale économique est financée uniquement par les cantons et les communes.

L'aide sociale dans le domaine des réfugiés (SH-FlüStat)

La statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés est réalisée par l'OFS sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Depuis 2009, ce relevé recueille les données sur les bénéficiaires suivants: les réfugiés ayant obtenu l'asile (B) et ayant déposé leur demande au cours des cinq dernières années et les réfugiés admis provisoirement (F) qui sont en Suisse depuis sept ans au maximum. La méthodologie est la même que pour la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. La Confédération verse des indemnités forfaitaires aux cantons pour l'aide sociale dans le domaine des réfugiés conformément à la loi sur l'asile (art. 88, al. 3).

L'aide sociale dans le domaine de l'asile (SH-AsylStat)

Les données sur les requérants d'asile bénéficiaires de l'aide sociale (livret N) et sur les personnes admises provisoirement (livret F) qui sont en Suisse depuis sept ans au maximum sont collectées dans le cadre de la statistique de l'aide sociale du domaine de l'asile. L'OFS a reçu pour mandat du SEM d'établir cette statistique selon la même méthodologie que la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. Le relevé a été réalisé pour la première fois en 2016. La Confédération verse des indemnités forfaitaires aux cantons pour l'aide sociale dans le domaine de l'asile conformément à la loi sur l'asile (art. 88, al. 2).

L'aide sociale pour les titulaires du statut S

Le statut de protection S permet à la Suisse d'accorder rapidement une protection à un groupe de personnes donné dans des circonstances particulières. Le Conseil fédéral l'a activé pour la première fois le 11 mars 2022 en faveur des personnes venues d'Ukraine. Ce statut ne sera pas levé avant le 4 mars 2026. Les bénéficiaires du statut de protection S ont droit à des prestations d'aide sociale. Elles sont octroyées selon les mêmes barèmes que pour les requérants d'asile et les personnes admises provisoirement. Depuis l'année 2022, les données sur les bénéficiaires de l'aide sociale avec le statut S sont relevées par l'Office fédéral de la statistique, sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

Différences entre les taux d'aide sociale

Le taux de l'aide sociale économique se réfère au nombre de bénéficiaires dans la population résidante permanente (STATPOP), alors que celui établi dans les domaines de l'asile et des réfugiés exprime la part de bénéficiaires dans ces deux groupes de population, calculée à partir des indications provenant du Système d'information central sur la migration (SYMIC). Ces valeurs ne sont par conséquent pas directement comparables. De plus amples informations à ce sujet figurent dans ce document: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/enquetes/shs.assetdetail.4442455.html>



Renseignements

Marc Dubach, OFS, Section Aide sociale, tél.: +41 58 461 44 44, e-mail: info.social@ bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@ bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2024-0501

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

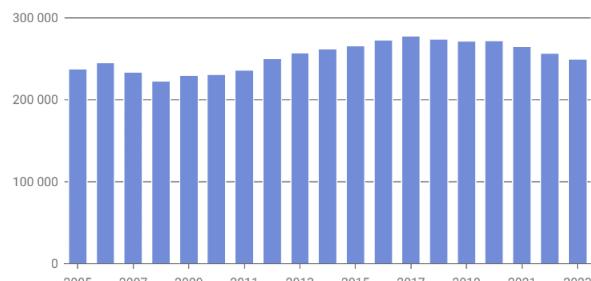
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Ce communiqué de presse a été remis trois jours ouvrables avant sa publication officielle à la Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales (CDAS), à la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour leur permettre d'accomplir leurs tâches.

Nombre de bénéficiaires d'aide sociale économique



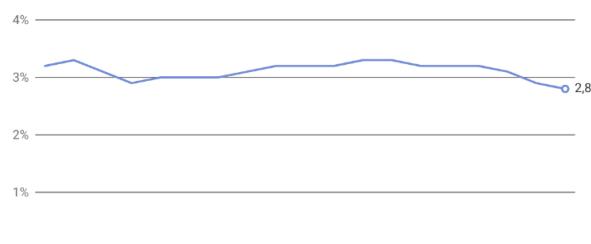
État des données: 31.12.2023

Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)

gr-f-13.05.01.02.13b

© OFS 2024

Taux d'aide sociale économique



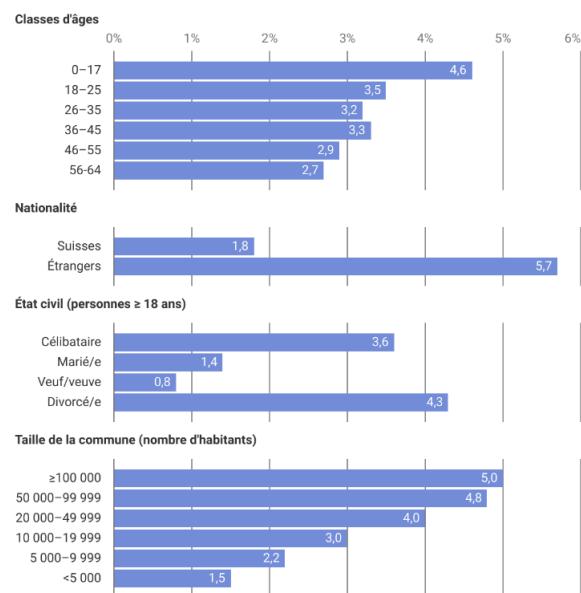
État des données: 31.12.2023

Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)

gr-f-13.05.01.02.13a

© OFS 2024

Taux d'aide sociale économique de différents groupes à risque, en 2023



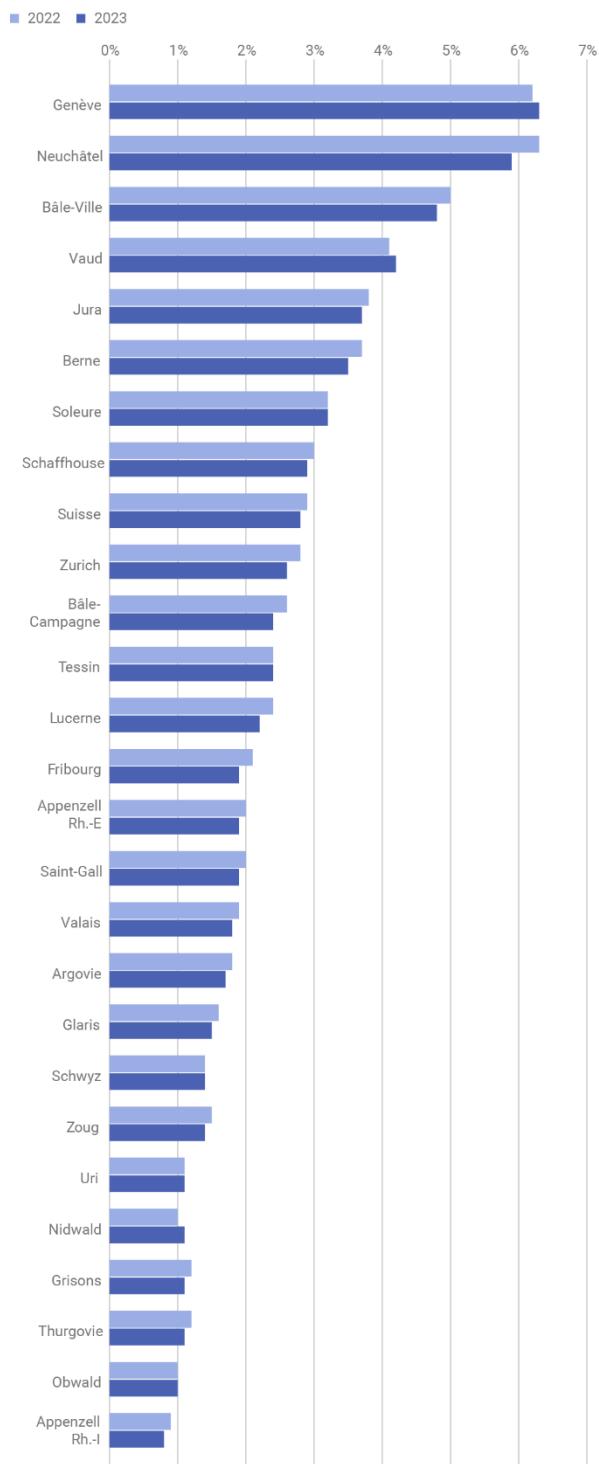
État des données: 31.12.2023

Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)

gr-f-13.05.01.02.08

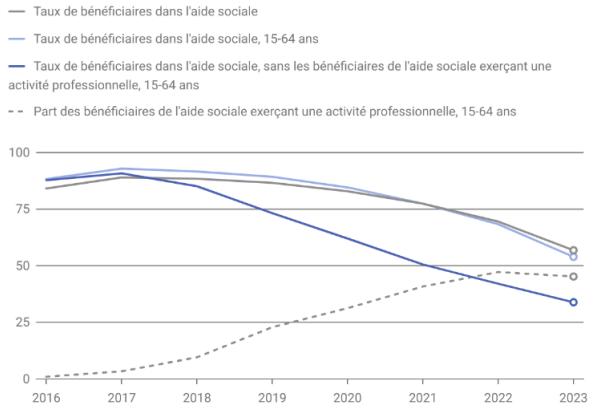
© OFS 2024

Taux d'aide sociale économique par canton



État des données : 31.12.2023
Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)

Parcours d'aide sociale de la cohorte des nouveaux demandeurs d'asile en 2016



État des données: 31.12.2023
Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS), SEM – Système d'information central sur la migration (SYMIC)

gr-f-13.05.01.03.12
© OFS 2024